

Zone de l'Empereur – Vente de terrains à la Communauté de Communes VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES et /ou à l'entreprise HOME Clôtures d'Aquitaine

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à Haute Corrèze Communauté – Pôle Environnement - Zone de l'Empereur - Ussel.

<u>Étaient présents</u>: M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard GAERTNER, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves URBAIN, Haute Corrèze Communauté - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

<u>Étaient excusés</u>: M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles FERRE) - M. Philippe CARTIER Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté — M. Jean BOINET, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Jean-Claude BESSEAU) - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté (pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE) - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - Mme. Mélanie MOURAVY, remplaçante de Mme Lucile BENESTEAU, Directrice Haute Corrèze Communauté - M. Dominique CELLE, Conseil Départemental - Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.



Annule et remplace la délibération n°2022-09

La Communauté de Communes de Vézère Monédières Millesources nous a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle située située à Viam à Bugeat, sur la zone d'activités, à proximité de celle où est implantée un bâtiment ; cette parcelle est d'une surface de l'ordre de 20 000 M2. (sur le plan en annexe, parcelle au contour bleu clair).

Le prix de vente est proposé à 3 € HT/M2.

L'acquisition de cette parcelle représenterait donc un montant de 60 000 €HT.

De plus, la Communauté de Communes souhaite acquérir une autre parcelle d'une surface de l'ordre de 17 400M2. (sur le plan en annexe, parcelle au contour vert).

Le prix de vente pour cette 2^{ème} parcelle est de 2 € HT/m², soit un montant de 34 800 €HT. Ces deux acquisitions sont faites en vue de l'implantation de l'entreprise Home Clôtures d'Aquitaine représentée par M. Eric BAJER.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer cette vente, dans les conditions financières énoncées ci-dessus et tous documents qui s'en suivront.

70000

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à la Communauté de Communes de Vézère Monédières Millesources et/ou à l'entreprise de Ganivelles, Home Clôtures des parcelles identifiées sur le plan joint en annexe ; référencées ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour extrait conforme

REÇU LE

16 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE) Christophe ARFEUILLERE Président

